

CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 23 Juin 2022

Nombre de conseillers titulaires : 55

Nombre de conseillers présents : 44

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre d'absents excusés : 6

1 - Avis sur le projet de modification n° 2 du PLU d'Orée d'Anjou

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'émettre un avis favorable à la modification de droit commun n° 2 du PLU d'Orée d'Anjou.

2 - Vente d'une partie des parcelles 313D760, 313D761 et 313D864 - Route de Belleville à Saint-Pierre-Montlimart - Projet Gendarmerie Podeliha

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de vendre une partie des parcelles 313D760, 313D761, 313D854 pour une surface d'environ 6 000 m² au prix de 5 € avec frais de bornage et de notaire à la charge de Podeliha.

3 - Cession parcelle AH 376 - Rue du Commerce à Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de céder la parcelle 313 AH 376p (159 m²) pour un montant de 10 €/m² avec frais de bornage et frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

4 - Acquisition parcelles 316A1202 et 316A1203 - OAP du Pin à Saint-Rémy-en-Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'acquérir les parcelles 316 A 1203 (178 m²) et A 1202 (178 m²) pour un montant de 5 € / m², soit 1 780 € au total avec frais d'acte notarié à la charge de la commune.

5 - Cession parcelles 316 A 2572, A 2569 et A 2567 – Terrain bâti rue de Vendée à Saint Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres la cession des parcelles 316 A 2572 (139 m²), A 2569 (64 m²) et A 2567 (4 m²) composée de la maison située 26 et 26 ter rue de Vendée ainsi que la partie jardin pour un montant de 63 000 € avec frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur.

6 - Acquisition parcelle AB938 (partie) - Le Fief-Sauvin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'acquérir la parcelle AB 938 (37 m²) pour un montant de 2 800 € avec frais de bornage et frais notariés à la charge de la commune.

7 - Acquisition parcelle 314B161 - Secteur des Vaux - St Quentin en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'acquérir la parcelle 314 B 161 (169 m²) pour un montant de 5 € / m², soit 845 € au total avec frais d'acte notarié à la charge de la commune.

8 - Requalification voirie rue Jousselin – La Salle et Chapelle Aubry – Attribution du marché de travaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer le marché de travaux de requalification de la voirie rue de Jousselin à La Salle et Chapelle Aubry de la manière suivante :

lots	nombre d'offres reçues	estimation - € HT	variantes du DCE	estimation variantes	attributaire proposé	montant solution de base proposé € HT	variantes proposées à l'attribution	montants variantes proposées
Lot unique	4	174 905,54 €	1- Fourniture et pose de garde corps	7 525,00 € HT	EIFFAGE	231 957,61 €	oui	8 673,00 €
			2- Fourniture et pose de plots lumineux	1 500,00 € HT			oui	136,80 €
			3 - Retraitement en place	49 608,96 € HT			non	50 483,09 €
Total		174 905,54 €				231 957,61 €		59 292,89 €
Total général								240 767,41 €

9 - Requalification Centre bourg du Fief-Sauvin - Attribution des marchés de travaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer le marché de travaux de requalification du Centre bourg du Fief-Sauvin de la manière suivante :

lots	nombre d'offres reçues	estimation - € HT	variante du DCE	estimation variante -€ HT	attributaire proposé	montant solution de base proposé € HT	variante proposée à l'attribution	montant variante proposée
Lot unique	4	498 975,00 €	1- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé beige	30 000 €	CHARIER TP SUD	568 035,93 €	OUI	21 923 €
Total		498 975,00 €		30 000 €		568 035,93 €		21 923 €
Total général						589 958,93 €		

10 - Voirie première phase et finition voirie Lotissements « La Fontaine n° 1 et n° 2 » - Attribution des marchés de travaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer le marché de travaux relatifs au terrassement, à l'assainissement et à la voirie pour la première phase du lotissement « La Fontaine II » et les travaux de finitions de voirie tranche 2 du lotissement « La Fontaine I » de la manière suivante :

lots	nombre d'offres reçues	estimation - € HT	variantes du DCE	estimation variantes	attributaire proposé	montant solution de base proposé € HT	variantes proposées à l'attribution	montants variantes proposées
Lot unique	2	372 219,50 €	1- Protection des noues	4 160,00 € HT	CHOLET TP	389 795,50 €	oui	4 680,00 €
Total général								394 475,50 €

11 - SIEML - Extension réseau rue du Gué au Fuiet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de verser un fonds de concours d'un montant total de 4 444,96 € au titre de l'effacement de la distribution publique et de l'éclairage public et de participer à hauteur de 15 298,19 € TTC pour les travaux relatifs aux effacements de réseau télécommunications (génie civil telecom) rue du Gué au Fuiet.

12 - Convention de servitude Enedis - Pré de l'Etang au Fuiet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de conclure la convention de servitude avec Enedis sur les parcelles B0194, lieu-dit Le Pré de l'Etang et WD0101 lieu-dit les Touches au Fuiet à titre gratuit.

13 - Demande de subvention au Conseil Départemental de Maine-et-Loire - Aménagement espaces publics de l'équipement mairie, bibliothèque et périscolaire de Saint Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider la demande de subvention au Département de Maine-et-Loire pour l'aménagement des espaces publics de l'équipement mairie, bibliothèque et périscolaire de Saint Rémy en Mauges présentant le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant HT	Nature des concours financiers	Montant HT
Maîtrise d'oeuvre	24 450,00 €	État - DETR	80 373,00 €
Travaux	249 640,00 €	Département	69 667,00 €
Eclairage	62 249,00 €		
Plantations	12 000,00 €	Autofinancement communal	198 299,00 €
TOTAL	348 339,00 €	TOTAL	348 339,00 €

14 - Demande de subvention au Conseil Départemental du Maine-et-Loire – Médiathèque

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider la demande de subvention au Département de Maine-et-Loire pour la construction d'une médiathèque présentant le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros HT	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Travaux médiathèque	3 795 760,00 €	État	
Maîtrise d'oeuvre	417 534,00 €	Conseil Régional	
Frais divers	341 618,00 €	Département	100 000,00 €
		Autres: commune MSE	4 454 912,00 €
		Union européenne: FEADER-LEADER	
		Contribution privée	
TOTAL	4 554 912,00 €	TOTAL	4 554 912,00 €

15 - Demande de subvention au Conseil Départemental du Maine-et-Loire - Rénovation énergétique de l'École de Musique

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider la demande de subvention au Département de Maine-et-Loire pour la rénovation énergétique de l'École de Musique présentant le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes	TOTAL HT	Co-financeurs	TOTAL
Isolation des planchers bas en sous-face	17 850 € HT	<u>État (DSIL)</u>	92 400,00 €
Isolation des planchers hauts en faux-plafonds	44 550 € HT	<u>Sieml (Bee 2030)</u>	49 696,00 €
Isolation des murs par l'extérieur	84 000 € HT	<u>Ademe (Fonds chaleur)</u>	6 299,00 €
Remplacement des ouvrants pour double vitrage	100 000 € HT	<u>Région Pays de la Loire</u>	27 000,00 €
Remplacement de la VMC simple flux pour une double flux	57 400 € HT	<u>Département de Maine et Loire</u>	73 920,00 €
Remplacement des sources d'éclairage pour des lampes led	19 800 € HT		
Remplacement de la chaudière gaz propane par une chaudière bois granulés	46 000 € HT	<u>Autofinancement</u>	120 285,00 €
TOTAL HT	369 600,00 €	TOTAL	369 600,00 €

16 - Demande de subvention véhicule service culture - Modification du plan de financement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres la mise à jour du plan de financement concernant la demande de subvention pour le véhicule du service culture présentant le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes	TOTAL HT	Co-financeurs	
Acquisition véhicule	28 922,00 €	<u>État (DGD)</u>	11 568,00 €
		<u>Autofinancement</u>	17 354,00 €
TOTAL HT	28 922,00 €	TOTAL	28 922,00 €

17 - Mise à disposition gracieuse d'une licence IV pour le commerce de Saint Quentin en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de mettre à disposition la licence IV à titre gratuit pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2022 à la future locataire du commerce multi-services de Saint Quentin en Mauges.

18 - Demande de subvention au Conseil Départemental du Maine-et-Loire - École de Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider la demande de subvention au Département de Maine-et-Loire pour l'École de Chaudron en Mauges présentant le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant HT	Nature des concours financiers	Montant HT
Travaux	3 739 905,00 €	État - DSIL	
Etudes et frais divers	1 207 989,00 €	Département	100 000,00 €
		CAF	50 000,00 €
		SIEML	100 000,00 €
		ITI	500 000,00 €
		Autofinancement communal	4 197 894,00 €
TOTAL	4 947 894,00 €	TOTAL	4 947 894,00 €

19 - Groupement de commande pour la location et maintenance de copieurs avec Beaupréau-en-Mauges - Avenant ajout du CCAS de Beaupréau-en-Mauges au groupement

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres l'intégration du CCAS de Beaupréau-en-Mauges au groupement de commandes pour la location et maintenance des systèmes d'impression et de reprographie des communes de Montrevault-sur-Èvre et Beaupréau-en-Mauges.

20 - Groupement de commande pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique avec Mauges-sur-Loire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'autoriser la mise en place d'un groupement de commandes entre la commune de Mauges-sur-Loire et la commune de Montrevault-sur-Èvre pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique.

21 - Délégation au Maire – Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres que le Maire reçoit, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat la délégation prévue au point suivant :

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à un maximum 4 600 €.

22 - Protocole transactionnel pour hausse des prix imprévisible - Marché de construction bâtiment multi-fonctions à la Boissière-sur-Èvre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres la passation d'un protocole transactionnel entre la commune de Montrevault-sur-Èvre et l'entreprise DELION pour le règlement de l'indemnité liée à la hausse des prix imprévisible pour un montant de 587,04 € HT dans le cadre du marché de construction d'un bâtiment multi-fonctions à La Boissière sur Èvre.

23 - Tableau des effectifs – Modification

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres de modifier le tableau des effectifs comme suit :

*Créations de poste :

- Chargé.e d'études, de conception et de promotion en mobilité durable temps complet à compter du 01/07/2022

- 2 postes d'agents techniques saisonniers (pour la période de juin à fin août) temps complet à compter du 01/07/2022

- Économe/gestionnaire de flux temps complet à compter du 01/07/2022

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles temps complet à compter du 01/07/2022

- 3 postes d'agents de restauration/second de cuisine pour des quotités de travail hebdomadaires respectives de 28/35ème, 32/35ème et 31/35ème à compter du 01/08/2022

- 3 postes d'agents d'animation pour des quotités de travail respectives de 22/35ème, 28/35ème et 30/35ème à compter du 01/09/2022

- 40 postes d'adjoints d'animation pour un total de 17,45 ETP à partir du 01/09/2022

*Modifications de poste :

- Régularisation heures complémentaires → augmentation durées hebdomadaires pour 5 postes d'agents d'animation à compter du 01/09/2022

- Poste de gestionnaire des sentiers de randonnée - Modification de poste non permanent à permanent à compter du 01/07/2022

* Renouvellement de poste – Pôle CAT :

- Renouvellement poste de dumiste pour un an à compter du 01/07/2022

24 - Attribution de chèques KDô Mauges pour les départs en retraite

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'attribution de chèques cadeaux Kdô Mauges d'un montant de 100 € aux agents titulaires stagiaires et contractuels (CDI et CDD) de la collectivité à l'occasion de leur départ en retraite.

25 - Régime indemnitaire Police Municipale – Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de fixer le coefficient individuel maximal applicable pour la mise en œuvre de l'IAT pour les agents de police municipale à 1,1 à partir du 1^{er} juillet 2022.

26 - Recrutement d'un vacataire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'autoriser le maire à recruter un vacataire pour la surveillance du plan d'eau de la Barbotine pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

27 - Régime indemnitaire - Attribution de la prime de responsabilité des emplois administratifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'instituer à compter du 1^{er} juillet 2022 l'indemnité de responsabilité des emplois de direction visant à compenser les responsabilités inhérentes aux fonctions de directeur général des services.

Séance levée à 23 h

Prochain Conseil Municipal : jeudi 22 septembre 2022 à 20 heures